



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2001

Cinquante-cinquième session
Point 101 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/L.77)]

55/245. Préliminaires de la Conférence internationale sur le financement du développement et de ses préparatifs de fond

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 54/196 du 22 décembre 1999 et 55/186 et 55/213 du 20 décembre 2000,

Prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général¹ et de tous les autres apports soumis au Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental pour examen à sa deuxième session,

Se félicitant des progrès importants et constants accomplis dans les consultations menées avec les principales parties prenantes institutionnelles, en particulier avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, à propos de leur participation à la concertation sur le processus de financement du développement,

Encourageant les gouvernements et toutes les autres parties prenantes concernées à continuer d'envisager de prendre des mesures concrètes pour appuyer les préparatifs de la concertation sur le financement du développement et la réunion internationale intergouvernementale de haut niveau, compte tenu des questions de fond dont celle-ci doit s'occuper,

Encourageant davantage toutes les autres parties prenantes concernées, y compris à l'échelon régional, ainsi que la société civile et les milieux d'affaires, à intensifier leurs efforts pour appuyer les préparatifs de la concertation sur le financement du développement et la réunion internationale intergouvernementale de haut niveau, compte tenu des questions de fond dont celle-ci doit s'occuper,

Rappelant le caractère global des préparatifs de la concertation sur le financement du développement et la nécessité de tenir compte des autres processus en cours qui intéressent les questions de fond sur lesquelles porte la concertation sur le financement du développement,

¹ A/AC.257/12.

Exprimant de nouveau sa reconnaissance aux gouvernements pour leur appui au Fonds d'affectation spéciale créé pour recueillir des contributions extrabudgétaires en faveur de la concertation sur le financement du développement,

1. *Décide* que la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental prendra la forme d'une conférence internationale, qui se tiendra sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies au niveau politique le plus élevé, y compris sous la forme d'un sommet, et accepte avec gratitude l'offre généreuse du Mexique, qui a proposé d'accueillir la conférence qui sera intitulée «Conférence internationale sur le financement du développement», étant entendu que les dates et le lieu précis de la Conférence seront annoncés par le pays hôte à la troisième session du Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental;

2. *Souligne* la nécessité de bien préparer la Conférence et se félicite des activités déjà entreprises à cette fin, notamment du dialogue de fond et des apports de toutes les parties prenantes lors de la deuxième session du Comité préparatoire;

3. *Décide* que le Comité préparatoire tiendra sa troisième session pendant une semaine, du 2 au 8 mai 2001, et qu'il reprendra cette session pendant une autre semaine complète en octobre ou novembre 2001;

4. *Invite* les gouvernements à soumettre au secrétariat chargé de la coordination, au plus tard le 15 avril 2001, une brève sélection d'initiatives ou de thèmes susceptibles d'aider à mieux circonscrire les travaux préparatoires de fond, dans le cadre des questions de fond à aborder, étant entendu qu'un récapitulatif de ces suggestions devra être soumis au Comité préparatoire à sa troisième session;

5. *Décide* que, à sa troisième session qui aura lieu du 2 au 8 mai 2001, le Comité préparatoire approfondira l'examen des questions figurant dans un document de travail établi par le Facilitateur, compte tenu de tous les apports qui lui ont été soumis et de la concertation qui s'est engagée lors de sa deuxième session ainsi que du récapitulatif susmentionné et de tous les autres apports pertinents, ce qui permettra de mieux circonscrire les débats au cours des préparatifs de fond sur les questions de fond à aborder, et à cet égard encourage toutes les parties prenantes concernées à participer activement à l'examen de ces questions;

6. *Décide également* que, à la reprise de sa troisième session en octobre ou novembre 2001, le Comité préparatoire examinera un premier projet succinct établi par le Facilitateur prenant en considération les progrès accomplis lors de la troisième session et tenant compte de tous les autres apports pertinents que le Comité aura reçus par la suite au titre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour;

7. *Prie* le Bureau du Comité préparatoire d'étudier les moyens qui permettraient à toutes les parties prenantes, y compris à l'échelon régional, ainsi qu'à la société civile et aux milieux d'affaires, d'intensifier l'action menée à l'appui des préparatifs de la concertation sur le financement du développement, compte tenu des questions de fond à aborder, et de soumettre des propositions au Comité préparatoire pour examen et décision.

*97^e séance plénière
21 mars 2001*